



Assistance spirituelle et psychologique d'urgence dans le canton de Vaud

Equipes de Soutien d'Urgence

Les Eglises réformée et catholique ont mis en oeuvre une assistance spirituelle et psychologique d'urgence dans le canton de Vaud. Ce soutien d'urgence aux victimes d'événements tragiques est organisé en partenariat avec la gendarmerie cantonale. Une initiative inspirée de pratiques européennes organisées également dans certains cantons suisses.

Le concept d' «assistance spirituelle en situation d'urgence» existe dans plusieurs pays européens et plusieurs cantons suisses (Genève, Fribourg, Berne, Zurich, Lucerne, Zoug, Soleure, Grisons, Argovie, etc...). Le type d'organisation varie d'un canton à l'autre. Les objectifs restent cependant les mêmes : garantir une prise en charge globale, y compris spirituelle des victimes, sans prosélytisme. Dans le canton de Vaud, existe une « cellule psychologique », prête à intervenir en cas de déclenchement du plan ORCA (macro-catastrophes).

Pour des événements dramatiques certes, mais ayant un impact plus restreint sur la population, les Eglises ont mis sur pied une assistance de proximité et facilement mobilisable, dans une perspective relationnelle, spirituelle et psychologique, mais pas religieuse. Ce sont les « **Equipes de Soutien d'Urgence** ».

Un service proche de la population

Des événements dramatiques peuvent provoquer de fortes réactions existentielles chez les victimes. Les troubles post-traumatiques peuvent être réduits par une prise en charge précoce en situation de détresse et par une ouverture aux questions humaines et spirituelles qui se posent dans des contextes de violence et de mort.

Les Equipes de Soutien d'Urgence proposent une présence et des compétences aux victimes et à leurs familles, par le biais de personnes spécialement formées à intervenir dans des situations d'urgence.

Outre l'écoute, la présence et le soutien, ce service permet :

- Une mise en réseau rapide des victimes et la mobilisation de leurs propres ressources
- Une première évaluation de troubles possibles et le cas échéant la mise en réseau avec d'autres professionnels.

Sur le terrain

L'Assistance Spirituelle d'Urgence est constituée de quatre équipes d'intervenants protestants et catholiques disponibles 24h/24h. Ces équipes sont réparties selon les secteurs des quatre Centres d'Interventions Régionaux (CIR) de la gendarmerie. Elles sont sollicitées par la Centrale d'Engagement et de Transmission de la Police cantonale (CET)

- d'une part pour être présent au côté des gendarmes ou policiers municipaux lors des **annonces de décès**
- d'autre part pour apporter un soutien d'urgence en cas de **détresse majeure** suite à un événement traumatisant tel qu'accident, incendie ou violence domestique.

Les intervenants agissent dans un délai de 30 à 45 minutes en priorité sur le terrain, ou selon les demandes des services d'urgence, à domicile, dans les locaux de la police, ...

Intervenants

A l'heure actuelle, une cinquantaine de pasteurs, diacres, prêtres, théologiens laïcs sont à disposition pour les interventions. Ils bénéficient:

- d'une formation professionnelle complète dans le ministère
- d'une pratique professionnelle de cinq ans et sont âgés de plus de 30 ans
- d'une formation spécifique en psychologie d'urgence certifiée par le Réseau national de Psychologie d'Urgence (RNAPU) ou d'une formation équivalente et certains d'une formation en débriefing
- d'une supervision régulière.

Ils s'engagent à respecter la confidentialité de ce qu'ils entendent et constatent. Ils veillent à ne pas interférer dans le travail des autres intervenants.

Exceptionnellement, d'autres ecclésiastiques peuvent être sollicités pour des raisons de proximité et selon leurs compétences propres.

Perspectives

Ce projet cantonal a démarré le 1^{er} novembre 2006, avec l'accord du Conseil d'Etat pour une période probatoire de 6 mois. Il a été reconduit.

Après plus de deux ans d'activité et près de 200 interventions, l'expérience montre que les Equipes de Soutien d'Urgence apportent un soutien très apprécié tant de la part des bénéficiaires que des services d'urgence (117, 118, 144). Elles répondent à un réel besoin dans le contexte d'une société individualisée, en mutation et en manque de repères.

L'expérience montre également que la charge émotionnelle et la très grande disponibilité nécessaire pour cette activité sont conséquentes ; dès lors qu'il est important que cette activité soit reconnue dans le temps de travail des ministres et pleinement intégrée dans la mission des Eglises.

Coordination

Un groupe de coordination cantonal coordonne les quatre équipes régionales. Ce groupe – mandaté par le Conseil synodal et le Vicariat épiscopal – est constitué de représentants des Eglises, des équipes régionales et des services d'urgence. Il a présidé à la mise en œuvre de ce projet et veille à sa poursuite.

Il bénéficie de l'engagement à 20% d'une coordinatrice, la diacre Corine Richard. Il est en lien également avec la commission cantonale de lutte contre la violence domestique par sa présidente Mme Sylvie Durrer, et avec la Police Cantonale par le Plt Gilbert Emonet et l'Adj Serge Villars.

Financement

Les interventions des « Equipes de Soutien d'Urgence » sont gratuites pour les bénéficiaires.

Le travail se fait en grande partie de manière bénévole par les intervenants. Seule une partie des frais est prise en charge par les deux Eglises (catholique et réformée) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Il s'agit notamment des frais de coordination, de formation et de supervision, ainsi que d'un remboursement forfaitaire des frais de déplacements des intervenants. Afin de compléter le budget de fonctionnement, des demandes de soutien financier se font auprès d'organismes privés et publics.